

CERTIFICAT

de conformité au mode de production biologique

Le présent certificat est la propriété de l'organisme certificateur QUALISUD et doit être restitué sur simple demande.

Document justificatif fourni à l'opérateur conformément :

- au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat et tel que défini par la circulaire afférente de l'INAO,
- à l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 entré en vigueur le 27 juillet 2007 et des dispositions du règlement (CE) n° 889/2008 entré en vigueur le 25 septembre 2008 et complétés par le cahier des charges français CC-FR-BIO homologué par l'arrêté interministériel du 5 janvier 2010 paru au journal officiel de la République française du 15 janvier 2010

1. Numéro du document : AB - 01105372 - 21 - 3				
2. Nom et adresse de l'opérateur : GAEC DE LA VALLEE 6 Rue du Moulin Lieu dit Larmont 31530 - LE CASTERA Activité principale : Producteur		3. Nom, adresse et numéro de code de l'organisme de contrôle : QUALISUD - 6 Rue Georges Bizet - 47200 MARMANDE N° d'agrément : FR-BIO-16		
4. Catégories de produits/activité : <i>Productions végétales :</i> Avoine Luzerne : porte graine Soja Blé tendre Epeautre Haricots Mélanges céréaliers sans légumineuses : blé - féverole Mélanges céréales légumineuses : triticale - féverole Mélanges céréales légumineuses : blé - féverole Mélanges céréales légumineuses : avoine - féverole Féverole :	5. Définis comme :		6. Période de validité	
			du : au :	
		biologique	01/11/2021	31/12/2022
		biologique	02/03/2021	31/12/2022
		biologique	12/06/2021	31/12/2022
		biologique	01/11/2021	31/12/2022
		biologique	10/11/2021	31/12/2022
		biologique	13/06/2021	31/12/2022
	produit en conversion	02/03/2021	31/12/2022	
	produit en conversion	02/03/2021	31/12/2022	
	produit en conversion	02/03/2021	31/12/2022	
	produit en conversion	02/03/2021	31/12/2022	
	produit en conversion	02/03/2021	31/12/2022	
6. Période de validité : Du voir date ci-dessus au voir date ci-dessus		7. Date de contrôle : 02/03/2021		

8. Le présent document a été délivré sur la base de l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 et des dispositions du règlement (CE) n°889/2008. L'opérateur a soumis ses activités à contrôle et respecte les exigences établies aux règlements précités.

Fait à Marmande
Le 20/06/2022
Le Directeur, François LUQUET



CERTIFICAT

de conformité au mode de production biologique

Le présent certificat est la propriété de l'organisme certificateur QUALISUD et doit être restitué sur simple demande.

Document justificatif fourni à l'opérateur conformément :

- au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat et tel que défini par la circulaire afférente de l'INAO,
- à l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 entré en vigueur le 27 juillet 2007 et des dispositions du règlement (CE) n° 889/2008 entré en vigueur le 25 septembre 2008 et complétés par le cahier des charges français CC-FR-BIO homologué par l'arrêté interministériel du 5 janvier 2010 paru au journal officiel de la République française du 15 janvier 2010

1. Numéro du document : AB - 01105372 - 21 - 3																
2. Nom et adresse de l'opérateur : <p style="text-align: center;">GAEC DE LA VALLEE 6 Rue du Moulin Lieu dit Larmont 31530 - LE CASTERA</p> Activité principale : Producteur	3. Nom, adresse et numéro de code de l'organisme de contrôle : <p style="text-align: center;">QUALISUD - 6 Rue Georges Bizet - 47200 MARMANDE N° d'agrément : FR-BIO-16</p>															
4. Catégories de produits/activité : <i>Productions végétales :</i> Jachère, gel annuel entrant en rotation Blé dur Pois protéagineux Ail Orge	5. Définis comme : <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 60%;">conventionnel en parallèle</td> <td style="width: 10%; border-left: 1px dashed black;">02/03/2021</td> <td style="width: 30%;">31/12/2022</td> </tr> <tr> <td>conventionnel en parallèle</td> <td style="border-left: 1px dashed black;">02/03/2021</td> <td>31/12/2022</td> </tr> <tr> <td>conventionnel en parallèle</td> <td style="border-left: 1px dashed black;">02/03/2021</td> <td>31/12/2022</td> </tr> <tr> <td>conventionnel en parallèle</td> <td style="border-left: 1px dashed black;">02/03/2021</td> <td>31/12/2022</td> </tr> <tr> <td>conventionnel en parallèle</td> <td style="border-left: 1px dashed black;">02/03/2021</td> <td>31/12/2022</td> </tr> </table>	conventionnel en parallèle	02/03/2021	31/12/2022	conventionnel en parallèle	02/03/2021	31/12/2022	conventionnel en parallèle	02/03/2021	31/12/2022	conventionnel en parallèle	02/03/2021	31/12/2022	conventionnel en parallèle	02/03/2021	31/12/2022
conventionnel en parallèle	02/03/2021	31/12/2022														
conventionnel en parallèle	02/03/2021	31/12/2022														
conventionnel en parallèle	02/03/2021	31/12/2022														
conventionnel en parallèle	02/03/2021	31/12/2022														
conventionnel en parallèle	02/03/2021	31/12/2022														
6. Période de validité : Du voir date ci-dessus au voir date ci-dessus																
7. Date de contrôle : 02/03/2021																

8. Le présent document a été délivré sur la base de l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 et des dispositions du règlement (CE) n°889/2008. L'opérateur a soumis ses activités à contrôle et respecte les exigences établies aux règlements précités.

Fait à Marmande
Le 20/06/2022
Le Directeur, François LUQUET

